

# Politique agricole et climatique danoise

20 février 2026

Un article paru en décembre 2025 dans *EuroChoices* se penche sur la composante agricole de l'« accord tripartite vert » danois. Adopté par le Parlement à l'automne 2024, il a été conclu au préalable entre les pouvoirs publics (gouvernement, collectivités locales), la Société danoise pour la conservation de la nature, et les représentants professionnels (Conseil de l'agriculture et de l'alimentation, principal syndicat agricole). Ses mesures visent à remédier aux impacts environnementaux négatifs (changement climatique, eutrophisation, dégradation des habitats naturels et des ressources d'eau potable) de l'agriculture danoise. Cette dernière est très intensive : 90 % de la SAU sont des terres arables, et les productions porcine et laitière sont très développées.

La première mesure est une taxe sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) des porcs et des bovins. Appliquée aux processus biologiques, c'est une première mondiale. Une fois la réduction forfaitaire appliquée (60 % des émissions moyennes de ces espèces exemptées), son montant s'élèvera à 16 € / tonne de CO<sub>2</sub>e en 2030 et atteindra 40 € en 2035 (contre 100 € dans le secteur industriel).

La seconde mesure consiste en un vaste programme de reconversion de terres agricoles, *a minima* 15 % de la SAU. Il est ainsi prévu de réhumidifier 140 000 ha de zones humides asséchées et de boiser 250 000 ha (figure). L'identification des terres concernées et la planification des rachats seront effectuées à l'échelle de 23 bassins versants, avec un schéma de « gouvernance tripartite locale » calqué sur le national. Les agriculteurs devraient être enclins à participer à la phase volontaire du programme, si la compensation financière est suffisante. Ils y seront par ailleurs fortement incités si les objectifs de réduction des émissions de GES et de lixiviation des nitrates ne sont pas atteints. Dans ce cas, il est en effet envisagé une réglementation stricte sur l'azote à compter de 2027 et une taxe sur les zones humides encore en culture en 2028.

**Champs cultivés en zone côtière, après drainage d'anciens marais salants qui pourraient être convertis en prairies extensives**



Source : *EuroChoices*

Pour finir, les auteurs identifient trois défis pour les municipalités. Le premier concerne le niveau de ressources financières à mobiliser, alors que 7 milliards d'euros sont à ce jour disponibles, dont un peu plus d'un milliard provenant d'une fondation privée. Même si des co-financements européens sont escomptés, l'enveloppe globale paraît encore insuffisante face au prix moyen des terres (27 000 € / ha). Le deuxième défi, temporel, est que les échéances fixées à 2030 pour la restauration des zones humides, et à 2045 pour l'afforestation, semblent trop rapprochées au regard des étapes à franchir : accords à conclure avec les agriculteurs, volume considérable de plants à se procurer, etc. Enfin, la planification collective pour identifier les vastes zones à convertir, qui généreront un maximum de co-bénéfices, est un défi majeur. Des expériences pilotes conclusives pourraient utilement servir d'exemple.

Karine Belna, Centre d'études et de prospective

Source : [EuroChoices](#)